Zal Perax II

Désinfectant bactéricide, fongicide et virucide, respecte l'environnement

VT48

Description

Zal Perax II est un désinfectant oxydant à haute efficacité sur base d'acide peracétique destiné à l'agriculture et aux élevages intensifs.

Propriétés principales

Zal Perax II est à base de solution stable d'acide péracétique (5%) additionné d'un agent mouillant afin d'aider l'application et de permettre un contact efficace de la solution désinfectante sur les surfaces.
Zal Perax II a prouvé son efficacité contre une large gamme de micro-organismes. Les tests en laboratoire et les essais terrains ont souligné son activité à large spectre contre les bactéries et virus, activité garantissant le respect de la santé de l'animal et de l'hygiène. Après utilisation, ce produit se dégrade en acide acétique et eau, respectant ainsi l'environnement.
Zal Perax II est un désinfectant terminal pour une utilisation sur les surfaces propres et rincées au préalable sans salissures importantes. Son utilisation est recommandé**e** dans les bâtiments d'élevages, les équipements démontables, les pédiluves, les systèmes de distribution d'eau. Il peut également être utilisé pour désinfecter l'eau potable en particulier pour les élevages avicoles.
Zal Perax II s'utilise par trempage, pulvérisation et par thermonébulisation.

Avantages

- Spécialement conçu pour des applications en agriculture et en élevage intensif
- La mousse fournie permet la visualisation à l'application, renforce le contact avec la surface à nettoyer
- Action bactéricide, fongicide et virucide
- Respecte l'environnement
- Compatible quelle que soit la dureté d'eau

Mode d'emploi

Locaux d'élevage	Pulvérisation avec 0.5 à 1% v/v en solution (25 litres pour 100 $m^{2)}$
Equipement démontable	Pulvérisation ou trempage avec 0.5 à 1% v/v en solution
Pédiluves	Utiliser de 0.5 à 1%v/v en solution, renouveler quotidiennement
Système de distribution d'eau	Pour le nettoyage et la désinfection, utiliser à 1% v/v en solution (systèmes de drainage) ou 0.2% de solution (systèmes sans drainage)
Eau potable (élevage avicole)	Utiliser à 0.05% v/v de solution (équivalent à 25ppm APA)
Thermonébulisation	Dose de 2.5 ml/m^3 pour 1 heure de contact
Serres et abris	Pulvérisation ou trempage avec 0.15 à 4% v/v en solution

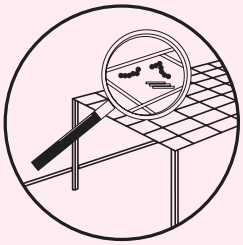

Divosan™

Zal Perax II

Données techniques

Aspect :	Liquide limpide, incolore.
Densité à 20°C :	1.10
pH (1 % solution à 20°C) :	3.0
Demande Chimique en Oxygène (DCO) :	0
Teneur en Azote (N) :	0
Teneur en Phosphore (P):	< 0.1 g/Kg

Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production moyenne et ne doivent pas être prises comme spécifications.

Recommandations pour la manipulation et le stockage

Stocker le produit dans son emballage d'origine, fermé, protégé de la lumière et des températures extrêmes. Toutes les informations de sécurité sur la manipulation et l'utilisation de ce produit sont fournies dans la Fiche de Données de Sécurité qui peut être consultée et/ou sur Internet www.diese-fds.com ou www.Diversey.fr

Compatibilité du produit

Zal Perax II est utilisable sur la plupart des matériaux rencontrés dans la construction de locaux et matériels délevage selon les conditions d'utilisation recommandées.

Il est recommandé de réaliser des tests pour les autres matériaux avant toute utilisation prolongée.

Méthode de test

Réactifs :	Permanganate de potassium 0.1N Thiosulphate de sodium 0.1N Iodure de potassium (10%) Acide Sulfurique (25%)
Indicateur	Indicateur Starch en solution (1%)
Mode opératoire :	Ajouter 20ml d'acide sulfurique à 50ml de la solution à doser. Ajouter quelques gouttes de permanganate de potassium jusqu'à obtenir une couleur légèrement rose. Ajouter alors 5ml de Iodure de potassium et 2ml d'indicateur et titrer avec le Thiosulphate de sodium jusqu'à décoloration
Calcul :	% v/v **Zal Perax II** = titre (ml) x 0.15 ppm d'acide Péracétique (APA) = titre (ml) x 76

Normes

- Bactéricide à 0.05% selon la Norme T72-301 en présence d'eau dure 30°F sur les souches de références en 5 minutes, à 20°C
- Bactéricide à 0.8% selon la Norme T72-301 en présence de protéines (1%) sur les souches de références en 5 minutes, à 20°C
- Fongicide à 1% selon la Norme T72-301 en présence d'eau dure 30°F sur les souches de références en 15 minutes à 20°C.
- Virucide à 0.8% conforme à la Norme NFT72-180 sur les virus des animaux de référence en présence d'eau dure 30°F et en présence de protéines (1%) en 30 minutes, 20°C.
- Virucide à 1.25% selon la Norme NFT72-180 en présence de protéines, 30 minutes, 20°C dans le cadre de maladies contagieuses d'animaux d'origine virale (fièvre aphteuse, maladie de Newcastle, myxomatose, peste porcine, maladie de talfan, Hepatite canine contagieuse).
- Actif sur virus de grippe aviaire H5N1
- Virucide à 7.5% conforme à la Norme NT72-181 sur bactériophages de références en présence d'eau dure 30°F en 15 minutes à 20°C.
- Bactéricide à 0.15% conforme à la Norme EN 1276 en conditions de propreté en 5 minutes à 20°C sur les 4 souches de références.
- Bactéricide à 0,01% selon la norme EN1656 en condition de saleté de bas niveau en 30 minutes à 10°C sur les souches de références

Diversey France SAS
9/11 avenue du Val de Fontenay
94133 Fontenay-sous-Bois
Tél : 01 45 14 76 76
www.diversey.fr

© Copyright 2011 Diversey

Zal Perax II

- Fongicide à 4% conforme à la Norme EN1650 *sur Aspergillus niger et Candida albicans* en conditions de propreté en 15 minutes à 20°C
- Fongicide à 0,08% selon la norme EN1657 en condition de saleté de bas niveau en 30 minutes à 10°C sur *Aspergillus niger et Candida albicans*
- Bactéricide par thermonébulisation selon la norme NFT 72.281 à 2.5 ml/m3 pour une heure de contact (avec thermonébulisateur Dynafog Mister III).

Législation

Produit conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08.09.99)

Agréé (N°03669) au titre de l'arrêté du 28/02/57 relatif à la désinfection dans les cas de maladies contagieuses des animaux à 0.8% dans le cas de maladie d'origine bactérienne et 1.25% dans le cas de maladie d'origine virale.

AMM N°2020156 délivrée par le Ministère de l'Agriculture pour :

- Les logements, le matériel de transport et le matériel d'élevage des animaux domestiques en tant que bactéricide (0.8%), fongicide (1%) et virucide (0.8%),
- Les locaux de préparation et le matériel de transport de la nourriture des animaux domestiques en tant que bactéricide (0.05%), fongicide (1%) et virucide (7.5%),
- Les locaux de stockage, le matériel de transport (POA) et le matériel de laiterie en tant que bactéricide (0.05%), fongicide (1%) et virucide (7.5%),
- Les locaux et le matériel de stockage, le matériel de transport, les parois des locaux de stockage (pulvérisation), dans le domaine POV en tant que bactéricide à 0.1%, fongicide à 2%.
- Les sacs et emballages vides dans le domaine POV, en tant que bactéricide à 0.1%,
- Pour toutes les catégories citées (POA, POV, élevage) : Bactéricide par thermonébulisation à 2.5 ml/m^3 pour une heure de contact avec le thermonébulisateur Dynafog Mister III. Application hors présence humaine et/ou animale.

Conditionnements disponibles

Code article	Conditionnement
7509316	20L

Ce document a une valeur informative et ne constitue en aucun cas une base légale.
La Fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents réglementaires de référence.

Diversey France SAS
9/11 avenue du Val de Fontenay
94133 Fontenay-sous-Bois
Tél : 01 45 14 76 76
www.diversey.fr

© Copyright 2011 Diversey